



## Syndicat et l'article 700

Par **Didi drb**, le **22/05/2018** à **20:01**

Bonjour

J'ai pris un syndicat en 2016 car mon employeur n'avait pas payé mon salaire

Je suis passé au prud'hommes en juin 2016 mon patron m'a payé mon salaire et le juge n'a pas retenu l'article 700

Avec la personne qui c'est occupé de moi nous avons refait un dossier pour les prud'hommes car je ne voulais plus aller bossé la bas

En 2017 je passe au prud'hommes nous sommes débouté en décembre 2017 j'apprends que je suis en licenciement économique

Voilà pour la petite histoire

À chaque dossier j'ai demandé si je devais payer quelque chose le Mr du syndicat me disait non il ne m'a pas demandé d'adhérer à son syndicat ou ne m'a fait signer un papier avec ce que j'allais

Lui devoir

J'ai reçu un mail aujourd'hui où il me réclame 500€ de l'article 700

Si quelqu'un pouvait m'aider je suis perdu

Attention je ne refuse pas de payer

Par **P.M.**, le **22/05/2018** à **20:27**

Bonjour,

Il est évident que cela représente des frais mais je ne comprends pas que l'on puisse vous réclamer une somme au titre de l'art. 700 du Code de Procédure Civile si le Conseil de Prud'Hommes ne vous l'a pas allouée et en tout cas, si vous n'avez pris aucun engagement, vous n'êtes pas forcé d'y répondre favorablement...

Par **Didi drb**, le **22/05/2018** à **20:32**

Bonjour

Merci pour votre réponse

Je suis d'accord de payer les frais ce qui est normal

Le juge sur mon papier a mis que j'étais débouté de tout frais et là on me les réclame

Je veux bien lui payer les frais qu'il a eu mais pas 500€

Par **P.M.**, le **22/05/2018** à **20:44**

Ce serait en tout cas moins que des honoraires d'avocat mais vous pourriez en faire part à votre défenseur pour négocier la somme...

Par **Didi drb**, le **22/05/2018** à **21:17**

Ah je peut négocier la somme d'accord je vais l appeler demain merci beaucoup  
Bonne soiree